



## Réussir sa création ou reprise d'entreprise : les 8 règles d'or

---

### **Règle d'or n°1 : Une bonne préparation de votre projet**

Ne sous-estimez pas le temps de préparation nécessaire au montage de votre entreprise. En fonction du projet, de sa technicité, de son ambition, ce temps peut durer de quelques semaines à plusieurs mois. L'enjeu pour vous, est de :

- vérifier que vos objectifs professionnels sont en adéquation avec votre vie, que vous êtes prêt à entreprendre, en vous assurant notamment d'avoir le soutien de votre famille, la condition physique, les qualifications requises, une situation financière favorable...
- valider que votre idée va rencontrer ses clients et qu'elle sera rentable, en réalisant une étude de marché, des démarches commerciales, un prévisionnel financier...
- définir une stratégie, pour vous permettre d'orienter vos efforts en fonction de vos objectifs personnels et professionnels.

Suivez les méthodes et conseils de Bpifrance Création dans la partie [Je prépare ma création](#)

### **Règle d'or n°2 : Bien évaluer en amont vos besoins financiers**

Les créateurs ont souvent tendance à sous-estimer leurs besoins pour limiter l'endettement. Ne tombez pas dans ce piège ! En effet, une bonne évaluation de vos besoins aura pour effet :

- d'apprécier à sa juste valeur la part non couverte par vos apports personnels et d'étudier les modes de financement les plus adaptés à votre projet : prêts d'honneur, emprunts bancaires, crowdfunding, ouverture du capital...
- de sécuriser le démarrage de votre activité en anticipant les écarts de trésorerie que vous rencontrerez inévitablement,
- de crédibiliser votre dossier vis à vis de vos financeurs potentiels.

### **Règle d'or n°3 : Ne pas rester isolé**

Trop de créateurs se lancent seuls, sans appui, que ce soit en amont ou après le démarrage de l'entreprise. Pourtant nous avons la chance de vivre dans un pays où l'écosystème entrepreneurial est dense ! Alors profitez-en !

Entourez-vous de toutes les personnes qui détiennent les compétences, les qualifications, les moyens dont vous avez besoin... mais surtout de celles qui pourront vous écouter et vous encourager !

Les réseaux d'accompagnement sont là pour vous soutenir. Leur rôle : vous aider à prendre du recul pour apprécier objectivement votre projet, vérifier que vous ne passez pas à côté d'une opportunité, vous guider dans la préparation de votre projet et dans le démarrage de votre activité

#### **Règle d'or n° 4 : Entreprendre avec une équipe de confiance**

Si vous créez à plusieurs, il est indispensable que vous partagiez la même vision de votre entreprise, que vos objectifs personnels soient compatibles, que votre complémentarité oriente de façon naturelle le rôle de chacun au sein du projet. La confiance doit régner dans l'équipe !

La mésentente entre associés est une des causes d'échec des entreprises nouvelles. Il ne faut pas négliger ce point. Suivez les conseils de Bpifrance Création.

Il en est de même pour vos futurs salariés. Consacrez le temps nécessaire à leur recrutement et faites-vous aider si nécessaire par un professionnel. Lorsque l'on démarre une nouvelle activité, on ne peut se permettre de faire des erreurs de recrutement !

#### **Règle d'or n°5 : Mettre en place des tableaux de bord**

Cela peut vous paraître contraignant, mais vous doter d'outils de contrôle dès le démarrage de votre activité vous permettra de déceler en temps réel et en permanence d'éventuelles difficultés et de prévenir les risques de dérapage.

C'est capital pour la réussite de votre entreprise. Vos tableaux de bord devront comprendre des indicateurs pertinents adaptés à votre activité. Suivez les conseils de Bpifrance Création !

#### **Règle d'or n°6 : Ne pas avoir un seul client ou un seul fournisseur**

La rupture de liens commerciaux avec un client ou avec un fournisseur est certes un facteur de fragilisation de votre activité, mais il faut éviter, dans la mesure du possible, qu'elle soit de nature à compromettre la pérennité de votre entreprise.

Si vous n'avez qu'un seul client ou un seul fournisseur, vous prenez un risque financier majeur.

#### **Règle d'or n° 7 : Savoir se remettre en question à tout moment**

Entreprendre, c'est oser avoir des idées, les tester... et s'adapter, car l'idée de départ n'est pas forcément celle qui plaira au client !

Une fois votre activité lancée, vous devrez comparer les performances de votre entreprise par rapport aux objectifs que vous vous êtes fixés. Vous relèverez les écarts, les analyserez avec l'aide d'un professionnel et prendrez les mesures nécessaires au redressement de la situation.

Plus que tout, vous devez accepter de vous tromper et être prêt à réorienter votre projet ou saisir des opportunités pour "coller à la demande" !

#### **Règle d'or n°8 : Ne pas hésiter à sous-traiter certaines tâches non productives**

Durant les premières années de votre activité, vous devrez consacrer toute votre énergie à développer votre activité : trouver et fidéliser vos clients, produire et manager.

Certaines tâches peuvent être facilement confiées à des prestataires : l'accueil téléphonique, la gestion administrative et comptable, la gestion de la paye, les livraisons

Vous ne pourrez pas tout faire, soyez-en conscient !

Source : <https://bpifrance-creation.fr/moment-de-vie/reussir-sa-creation-ou-reprise-dentreprise-8-regles-dor>